

Pas de «crime de masse» sur les animaux

> Justice Un adversaire de Daniel Vasella débouté

Le défenseur des animaux Erwin Kessler n'a pas le droit d'accuser Daniel Vasella de «crime de masse» («Massenverbrechen»). La Cour suprême de Thurgovie lui ordonne de retirer ce terme de son site internet, a fait savoir Erwin Kessler vendredi.

Le responsable de l'Association contre les fabriques d'animaux a par contre le droit de reprocher au président du conseil d'administration de Novartis de «torturer des animaux», estiment les juges dans leur verdict rendu le 1er décembre. Cela ne représente pas une atteinte à l'honneur lorsque l'entreprise en question pratique des tests sur animaux.

En première instance, le Tribunal de district de Münchwilen avait interdit l'utilisation des termes de «tortures d'animaux», «maltraitements d'animaux» et «crimes de masse». Erwin Kessler a indiqué qu'il avait porté l'affaire devant le Tribunal fédéral. **ATS**